



**Interview, Maria Pineiro, Radio Cité**

## **LES ETUDIANTS S'OPPOSENT A LA FUTURE LOI SUR L'UNIVERSITE DE GENEVE**

**La CUAE (conférence universitaire des associations d'étudiants) s'oppose à l'avant projet de loi sur l'Université, présenté par la commission Dreifuss le 5 avril dernier. Selon le syndicat étudiant, le texte qui sera proposé au vote du Grand Conseil genevois en septembre engagera l'Alma Mater sur la voie de la privatisation. Cet avant-projet de loi est le fruit du travail d'une commission externe nommée suite aux conclusions de l'enquête de Thierry Béguin. Le rapport de celui-ci mettait en lumière les dysfonctionnements qui ont abouti à la crise de l'Université durant l'été 2006. Des affaires qui ont défrayé la chronique jusqu'à aboutir à la démission en bloc du rectorat. A situation exceptionnelle, solution exceptionnelle: une refonte complète de la loi sur l'Université sous le signe de la «continuité et de l'innovation», selon Ruth Dreifuss, présidente de la commission. La CUAE ne partage manifestement pas ce point de vue et tient à le faire savoir avant le terme de la consultation interne à l'Université qui s'achèvera le 7 mai. Rencontre avec Ignace Cuttat, membre du comité de la CUAE. Il nous explique les raisons de la grogne du syndicat étudiant.**

**Vous remettez en cause la légitimité de la commission à l'origine du projet. Pourtant, la présidence de Ruth Dreifuss devrait être un gage?**

La présidence de Ruth Dreifuss est une bonne chose. Le problème, c'est la composition de cet organe, car mis à part la participation d'un étudiant qu'on peut assimiler à un alibi, le reste de cette commission ne participe pas à la vie universitaire. En fait, ce groupe de travail comprend majoritairement des personnes représentant les tenants d'une gestion de « private management ».

**Justement, la CUAE parle d'augmentation programmée des taxes, pourtant le projet de loi garantit formellement le caractère démocratique de l'accès au savoir.**

Sur le papier c'est bien joli. Le problème, c'est que tout le monde nous assure que les taxes ne vont pas augmenter, mais personne n'est en mesure de nous expliquer pourquoi, dans ce cas-là, la loi ne les fixe pas directement. Il faut savoir que le budget de l'Université est soumis à de fortes pressions, on peut donc légitimement penser que les taxes augmenteront.

**Votre association s'oppose à la répartition des pouvoirs au sein de l'Université. Le fait que le recteur ait des fonctions élargies vous semble dangereux?**

Dans le projet de loi, la fonction du recteur est celle d'un chef d'entreprise. Il négocie la convention d'objectifs quadriennale, rédige les statuts, nomme les cadres

et peut décider avec son équipe de changements profonds quant à l'organisation des facultés. Les autres organes mis en place par la future loi, comme l'Assemblée de l'Université ou les différents comités, n'ont qu'un rôle de consultation.

**Mais l'Assemblée de l'Université, qui représente les quatre corps, nomme le recteur. N'est-ce pas une prérogative importante?**

Oui, mais une fois celui-ci mis en place, il aura les pleins pouvoirs, il sera incontrôlable. Quant à la future Assemblée, on ne connaît pas encore sa composition. Par contre, on sait que ses pouvoirs régressent par rapport à l'ancien Conseil. Elle perd ses compétences dans les domaines du budget interne, de l'élaboration de la convention d'objectifs quadriennale et surtout, sa force de proposition. De fait, l'Assemblée de l'Université devient essentiellement un organe de consultation. Elle peut donner son avis, mais personne n'est obligé d'en tenir compte.

**Il existera tout de même des processus de contrôle de l'Université par le politique qui devraient servir de garde-fous?**

Il est normal que le politique ait un droit de regard sur la manière dont est gérée l'Université, car c'est l'argent public qui lui permet de fonctionner. Mais, encore une fois, c'est uniquement le Recteur qui fera l'interface entre le politique et l'Université. Idéalement, il faudrait que les députés puissent siéger au sein de l'Assemblée pour une meilleure implication dans l'institution et surtout une connaissance approfondie du fonctionnement interne de l'Alma Mater.

**Que revendique la CUAE?**

Nous voulons la gratuité des taxes pour garantir une vraie démocratisation du savoir et une Assemblée de l'Université qui ait le rôle d'un véritable contre-pouvoir, c'est-à-dire, qui puisse participer aux décisions concernant la convention d'objectifs, le statut, le budget, les facultés et la nomination du Recteur. Un mode de gestion véritablement participatif.

**N'est-ce pas utopique dans un contexte de plus en plus compétitif?**

On nous met la pression par rapport à une compétition internationale. Cela pousse les gens à réfléchir à court terme, à prendre des décisions qui se retourneront contre eux dans quelques années. Je ne dis pas que tous les hauts cadres de l'Université souhaitent sa privatisation, il y a des personnes qui veulent bien faire. Il n'y a en général pas de malignité dans les décisions qui sont prises, juste une complexité qui induit les gens à prendre les décisions en erreur.

**Que compte faire la CUAE pour contrer ce projet de loi?**

Nous allons faire part de notre opposition directement au Grand Conseil, sans passer par la consultation interne à l'Université. Nous avons aussi élaboré un contre-projet que nous proposerons au parlement afin d'élargir le débat. Il nous faut informer la communauté universitaire et mobiliser les étudiants. Si cela ne devait pas être suffisant, nous pourrions décider de lancer un référendum.

*© Sauf accord de l'auteur et de la direction du CRFJ, ces travaux, réalisés dans le cadre de la formation, ne sont pas destinés à la publication ni à la diffusion.*